

SMAEPA ENTRE BRESLE ET YERES
15 B Rue de l'Eglise - 76340 RÉALCAMP
☎ : 02.35.93.44.15 Email : smaepaby@orange.fr
<https://www.syndicat-eau-bresle-yeres.fr>

NOTE D'INFORMATION - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Je vous rappelle que tout immeuble existant ou à construire, affecté à l'habitation ou à un autre usage et qui n'est pas raccordé à un réseau de collecte des eaux usées, doit être équipé d'une installation d'assainissement non collectif destinée à collecter et à traiter les eaux usées domestiques qu'il rejette.

L'absence d'installation d'assainissement non collectif réglementaire sur un immeuble qui doit en être équipé ou son mauvais état de fonctionnement, expose le propriétaire de l'immeuble au paiement de la pénalité financière prévue par l'article L.1331-8 du Code de la santé publique.

En tout état de cause, il vous est interdit de déverser vos eaux usées domestiques sur la voie publique.

Pour prévenir ou faire cesser une pollution de l'eau ou une atteinte à la salubrité publique due, soit à l'absence d'installation d'assainissement non collectif d'un immeuble tenu d'en être équipé, soit au mauvais fonctionnement d'une installation d'assainissement non collectif, le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement « Entre Bresle et Yères » peut prendre toute mesure réglementaire ou individuelle pour prévenir ou faire cesser cette pollution ou cette atteinte à la salubrité publique.

Je vous demande donc de vérifier que votre installation d'assainissement non collectif est conforme ; à défaut, de la mettre en conformité.

Le Président,
Thierry BLONDIN.

